

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2021

218x21

PARTICIPATION HORAIRE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES RENOUVELLEMENT DE LA LISTE

Par délibération n°266x18 en date du 29 novembre 2018, la Commune a fixé à 4,20 € par heure d'occupation, définie dans la convention annuelle de mise à disposition des locaux, la tarification relative à l'utilisation des locaux municipaux pour les associations ou clubs cités ci-dessous avec une redevance annuelle portée à 69,00 €.

Associations gérés par le service culture

- A.G.I.R
- La Porte des Étoiles
- Les Magiciens Pennois
- Gym Bien Être
- Label Italia
- Dizzy Danse
- Vis ta danse

Associations gérés par le service des sports

- Aïkido
- E.K.13
- Latino Pennes Dance
- Judo club Cadeneaux
- Top Form
- École Tien Hoa Quyen kung fu
- Association Tai Chi Club Pennois

Associations gérées par le Pôle Cohésion Sociale :

- Association Compagnie Séquence
- Association Rose des Vents
- Association Lud'opennes
- Association Happydanse
- Association So English
- Pro BTP

Les tarifs restent inchangés. Cependant en raison de l'évolution des activités sur la commune et de l'évolution des structures qui les portent, le Maire propose à l'assemblée de réactualiser la liste des associations ou clubs concernés par la tarification horaire comme suit :

Associations gérées par le service Culture

- A.G.I.R
- La Porte des Étoiles
- Les Magiciens Pennois
- Gym Bien Être
- Label Italia
- Dizzy Danse
- Vis ta danse
- DACOR

Associations gérées par le service des Sports :

- Aïkido
- E.K.13
- Latino Pennes Dance
- Judo club Cadeneaux
- Top Form
- École Tien Hoa Quyen kung fu
- Association Tai Chi Club Pennois
- groupe Silvy Terrade

Associations gérées par le Pôle Cohésion Sociale :

- Association Compagnie Séquence
- Association Rose des Vents
- Association Lud'opennes
- Association Happydanse
- Association So English

Vu l'avis favorable de la commission Animation du territoire en date du 21 septembre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

– ADOPTE la liste ci-dessus des associations ou clubs concernés par la tarification horaire

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32 – M. GORLIER LACROIX ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Octobre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI